

Paris, le 26 mai 2015 – Communiqué de presse

Une réforme ambitieuse du doctorat pour garantir liberté dans la recherche, individualité des parcours et unicité du doctorat

A cette heure, tous les acteurs et actrices du doctorat réaffirment leur attachement à cette formation par la recherche et à la recherche et l'importance de son apport scientifique dans tous les domaines. Il est temps de convaincre par de réels moyens l'ambition d'amélioration des conditions de sa réalisation pour tous les jeunes chercheurs et chercheuses. En effet, la précarité en doctorat, entraînant de mauvaises conditions pour le travail de recherche qu'il constitue et niant son statut professionnel, n'est pas une solution adaptée à sa valorisation.

Une nécessaire amélioration des conditions de recherche en doctorat

La diminution du taux d'échec en doctorat et le développement d'un large éventail de choix de poursuites de carrière pour les docteur-e-s ne peuvent être obtenus qu'en s'assurant que **le travail en doctorat soit réalisé dans de bonnes conditions matérielles, financières et intellectuelles**. La **contractualisation progressive pour tous** les doctorants et doctorantes en est une condition incontournable. La **rémunération pour ce travail** permettra ainsi de se consacrer pleinement aux recherches scientifiques, comme il se doit, et de ne plus diviser son temps entre son travail de doctorant-e et un emploi alimentaire. L'**intégration des doctorant-e-s dans leur unité de recherche** est également essentielle pour favoriser la construction intellectuelle et scientifique entre collègues, encadrés par une direction doctorale soucieuse non seulement de l'encadrement scientifique, mais ayant aussi accès à des moyens efficaces de gestion des ressources humaines. Un suivi individuel dans leur projet scientifique et, plus globalement, dans leur projet professionnel par un comité adhoc sera primordial.

La concentration des efforts de chacun et chacune sur le projet doctoral en réduira immanquablement la durée, quelle que soit la discipline, sans toutefois nuire à la recherche et au soutien de tou-te-s les doctorant-e-s. Cette transition, progressive et responsable, devra être accompagnée de moyens financiers et humains ambitieux.

Valoriser le doctorat : une contribution majeure à la recherche et une formation d'excellence

Doctorantes et doctorants contribuent au quotidien à l'**effort de recherche national**, mais peu obtiennent finalement un emploi pérenne dans la recherche académique après de trop nombreuses années en CDD. Entre 5 et 40% de doctorant-e-s¹, selon les disciplines, arrêtent leur projet doctoral, faute de bonnes conditions de travail, et font indéniablement ressentir un échec collectif à leur structure d'accueil. **Il est donc nécessaire de mettre davantage en valeur le doctorat.**

Formation par la recherche, **le doctorat irrigue la recherche académique ou privée mais aussi l'ensemble des secteurs socio-professionnels**. Cette formation diplômante, la plus élevée qui soit reconnue au niveau international, est également une expérience professionnelle valorisable en tant que telle : elle permet l'acquisition, en plus de compétences spécifiques au domaine de recherche, de compétences transversales et transférables, ce qu'on lui reconnaît de plus en plus.

¹ Synthèse des rapports d'évaluation par l'AERES des écoles doctorales de la vague D – mars 2010 : <http://www.aeres-evaluation.fr/content/download/13523/193461/file/Synth%C3%A8se%20ED%20Vague%20D.pdf>

Reconnaître le doctorat comme une véritable expérience professionnelle

Dans le contexte actuel, la reconnaissance du statut professionnel du doctorat par tous et toutes, à tous les niveaux de la formation doctorale comme de la société, est **un levier incontournable et indispensable pour valoriser le doctorat**. L'intention sous-tendant le projet d'arrêté se voulait ambitieuse, mais n'a pas trouvé écho satisfaisant^{2,3} dans la version actuelle de celui-ci, malgré la détermination des doctorantes et doctorants, acteurs et actrices de la recherche, à être consultés.

C'est par la concertation que cette volonté de reconnaissance nécessaire pourra être assumée, **en considérant l'ensemble des jeunes chercheur-e-s comme de véritables professionnel-le-s de la recherche**, d'une part par un cadre adéquat au même titre que pour leurs collègues permanent-e-s, et d'autre part en leur permettant d'**avoir une représentation propre et authentique à l'échelle locale et à l'échelle nationale au CNESER^{4,5}, dont les élections ont lieu jusqu'à ce jeudi 28 mai⁶**.

Ainsi l'unicité du doctorat, nécessaire à une meilleure valorisation de celui-ci, non seulement ne remet pas en cause la liberté disciplinaire dans la recherche, mais assure aux doctorantes et aux doctorants un épanouissement professionnel individuel par la recherche.

Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi académique non permanents, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...), représentée notamment au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondateur.

Contact presse : Juliette Guérin
presse@cjc.jeunes-chercheurs.org
06 75 41 59 35

Confédération des Jeunes Chercheurs
Campus des Cordeliers, 15 rue de l'école de médecine
75 006 Paris

² Communiqué de presse de la CJC du 22 avril 2015 – Réforme du doctorat : le Ministère promet, les jeunes chercheur-e-s proposent

³ Propositions de la Confédération des Jeunes Chercheurs en vue de l'amélioration du projet de réforme de l'arrêté de la formation doctorale – publiées le 21 avril 2015

⁴ Communiqué de presse de la CJC du 23 mars 2015 – Jeunes chercheur-e-s : toujours privés de représentation adaptée

⁵ Communiqué de presse de la CJC du 16 mars 2015 – Jeunes chercheur-e-s : notre droit de représentation bafoué

⁶ Elections CNESER : votez pour la liste ANDès-CJC : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/cneser/>